

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	03/12/2021
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	03/12/2021
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	03/12/2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Madame GIUJUZZA adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame CAPRINI représentée par Monsieur LUPI-GRASSO Christophe,
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,
Madame DEBONO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

65.2021 Porter à connaissance : Droit individuel à la formation des élus locaux

Madame le Maire expose :

Je porte à votre connaissance que les formations suivantes ont été demandées par certains d'entre vous dans le cadre du droit à la formation des élus municipaux financés par la commune.

Intitulé	Effectifs	Tarif	Total	Organisme
Le budget communal – Etape 1	2	200 €	400 €	ADM06

AR Prefecture

006-210600649-20211125-65_2021-DE
Reçu le 03/12/2021
Publié le 03/12/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Prise de parole	1	200 €	200 €	ADM06
Se préserver et rester efficace en situation difficile	1	200 €	200 €	ADM06
TOTAL			800 €	

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Au titre de l'année 2021, le montant total des formations s'élèvent donc à ce jour à 2 460 €.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,